DÉPARTEMENT DE L'YONNE COMMUNE D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTE TECHNIQUE

1 - Assainissement

Maîtrise d'ouvrage - compétence

La commune d'Escolives-Sainte-Camille gère son réseau d'eaux usées et sa station d'épuration (STEP) en régie.

Réseau de collecte (sur Escolives-Sainte-Camille)

Le réseau de collecte des eaux usées est entièrement en séparatif, majoritairement en diamètre 200mm, et comporte 2 postes de refoulement à Escolives, 2 postes de refoulement à la Cour Barrée et un poste de refoulement en provenance de Jussy.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, seule une petite trentaine d'habitations à l'écart, dont le hameau de Saulce, est concernée. La commune a délégué sa compétence assainissement non-collectif à la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre. C'est donc cette dernière qui assure le service public d'assainissement non-collectif

Station d'épuration

La station d'épuration de 2000 EH (équivalent habitant) a été construite en 1985 dans la plaine, à proximité de la RD n°606 et dispose d'un arrêté préfectoral d'utilisation. Environ 1245 EH sont actuellement raccordés (Escolives-Sainte-Camille et Jussy) pour 452 branchements (dont 194 à Jussy) et aucune industrie n'y serait raccordée (SATESE 2009).

La station est de type « boue activée – aération prolongée » et rejette ses effluents traités dans l'Yonne. L'équipement ne dispose d'aucun plan d'épandage. L'enlèvement des boues issues de cette dernière est assuré par la société Vert Compost.

Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement est en préparation (2012).

2 – Eau potable

Maîtrise d'ouvrage - compétence

La commune d'Escolives-Sainte-Camille gère son réseau d'eau potable en régie. Pour l'entretien du réseau, la commune fait appel à un prestataire externe, actuellement la Lyonnaise des Eaux.

Réseau

Le réseau du bourg est en « refoulement – distribution ». Il est également alimenté par un réservoir de 150 m3 qui permet de corriger les problèmes de pression.

Le hameau de la Cour Barrée est également alimenté en « refoulement-distribution » par des canalisations d'adduction de la Communauté de l'Auxerrois. Le hameau du Saulce est alimenté par le captage de Saint Bris le Vineux. Une habitation au lieu-dit l'Homme Mort est alimentée par le réseau de la commune de Vincelles. Enfin, une ferme située au lieu-dit Touchebœuf n'est pas alimentée.

La majorité du réseau serait en fonte grise, de diamètre 60 à 200 mm.

3 – Déchets

Pour les déchets classiques, une collecte hebdomadaire est assurée par la société COVED vers le centre de traitement. Pour les déchets recyclables, une collecte hebdomadaire est assurée par un employé communal qui centralise le tout à la déchetterie ; la société précédente assurant l'enlèvement des bennes. Un employé communal est chargé de la gestion du budget du syndicat et de la facturation.

Une déchetterie point d'apport volontaire est installée au lieu-dit les Chaumes sur une ancienne carrière